

Association intercommunale VIT'ANIM

Avenue Charles de Gaulle
53120 Gorron
Tél : 02.43.08.11.68
Email : vit.anim@wanadoo.fr

CONVENTION

Période de septembre à décembre 2012

Séances

ENTRE : président de l'association intercommunale Vit'Anim
« Service Ludo'Anim »,

D'une part,

ET :

D'autre part,

ART 1 : OBJET :

L'objectif commun des deux parties est de promouvoir le jeu. C'est pourquoi, l'association Vit'Anim par l'intermédiaire du service « Ludo'Anim » propose :

- La mise en vie d'atelier et d'animation autour du jeu.
- La possibilité d'emprunter 5 jeux pour une durée de 5 semaines.

ART 2 : ENGAGEMENT et MISSION DE CHACUN :

Le service « Ludo'Anim » s'engage :

- A mettre à disposition un animateur gratuitement afin de guider le choix et l'emprunt de jeux,
- A animer des ateliers, hors période de vacances scolaires.
- A intervenir 1 heure maximum par atelier

..... s'engage :

- A fournir une attestation d'assurance responsabilité civile,
- A s'acquitter de la cotisation annuelle et de la caution,
- A renseigner l'association Vit'Anim de l'objectif trimestriel du groupe présent et de sa composition,
- A présenter un groupe de 4 jeunes maximum.

ART 3 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La présente convention est consentie pour une durée limitée :
..... 2012.

ART 5 : CONDITION PARTICULIERE

En cas de résiliation par l'une des deux parties du présent contrat, un préavis de 8 jours devra être respecté.

En cas d'absence, il sera demandé de prévenir 1 semaine à l'avance.

La mise à disposition de l'animateur se fera à titre gratuit, cependantdevra être à jour de la cotisation annuelle de 15 € (valable de septembre 2012 à juin 2013) et de fournir un chèque de caution de 50€ par an (chèque qui sera redonné en septembre de l'année suivant la signature).

Gorron le.....

Le Président de Vit'Anim

M.

Le Directeur

M.....